

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 50 (1955)
Heft: 1-2-fr

Artikel: L'étape
Autor: Burckhardt, Erwin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173537>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'étape

C'est le 1er juillet 1905 que la Ligue suisse pour la Sauvegarde du Patrimoine national a été fondée. Ses ambitions, les résultats obtenus durant ce premier demi-siècle: tels sont les thèmes qui s'imposaient à ce fascicule jubilaire.

L'histoire de notre premier quart de siècle a été évoquée par notre président d'honneur, feu Gérard Boerlin, avec une compétence et un bonheur nonpareils; aussi avons-nous reproduit, légèrement abrégées mais toujours aussi vivantes, les lignes parues ici sous sa signature en 1931. A son exemple, nous avons continué la narration jusqu'à nos jours, recourant à la compétence de collaborateurs qui, depuis longtemps, sont associés à notre destin. Et nous terminerons par la chronique générale de nos sections, ces militantes de l'action cantonale ou régionale.

Ce numéro du Cinquantenaire ne saurait toutefois se limiter à la contemplation du passé, si légitime qu'elle soit. Nombre de nos réalisations, certes, appartiennent à l'histoire; et plus d'une conquête sera maintenue sans coup férir. Pourtant, une série de problèmes a surgi, qui exige une adaptation de l'esprit et des idées nouvelles. Il est donc nécessaire, au moment de jeter un coup d'œil sur le chemin parcouru, de regarder aussi où nous allons.

★

Le développement économique se poursuit à un rythme incessant et imprime au visage du pays des changements profonds. La construction de logements, les entreprises de la spéculation, l'amplitude du trafic, mettent nos villes devant des difficultés qu'elles n'ont jamais connues. Le côté réjouissant de l'affaire est que la discussion n'est plus le fait des seuls magistrats ou techniciens mais touche aussi un public étendu. D'autre part, l'un des plus constants soucis de notre Ligue, l'aménagement et la restauration des vieux quartiers, prend actuellement toute son importance. C'est dans la « vieille ville » que nous retrouvons le sentiment de la durée, qu'un long passé nous insuffle sa force. A cet égard, les combats pour la conservation des rues historiques de Berne et de Bâle ont été l'occasion, chez plusieurs, de prendre conscience de ce que représente le cœur d'une cité. Sur les bords de la Limmat, également, un mouvement est né qui se propose de mettre un terme à l'altération du vieux Zurich.

Voilà de quoi nous conforter dans notre ferme défense des monuments d'un passé vivant, laquelle doit d'ailleurs être nuancée: il ne s'agit pas de conserver n'importe quoi, mais de déterminer ce qui est essentiel au visage de la cité, et de s'y tenir. Dès lors, les développements nécessaires ne doivent pas être du seul ressort des bureaux, des techniciens ou des spéculateurs. Sans quoi, la communauté se verrait bientôt dépouillée du cadre traditionnel dont son âme a besoin.

★

L'aménagement d'un réseau routier national sera l'un de nos plus graves soucis. On sait qu'une commission fédérale s'en occupe, et qu'il est question, notamment, de deux grandes « transversales », Genève–Constance et Bâle–Chiasso, qui pourraient être construites sous forme d'autostrades. Une telle solution n'imposerait pas seulement aux cantons des sacrifices de souveraineté, mais entraînerait des bouleversements démographiques et économiques. Il suffit, pour en évaluer l'importance, de rappeler qu'un tronçon de route de 5 kilomètres, sur 10 mètres de largeur, équivaut à la surface d'une petite entreprise agricole.

Les inévitables atteintes au paysage ne manqueront pas non plus d'attirer toute notre attention. Alors que les routes nationales du type traditionnel épousent le terrain, les autostrades modernes en altèrent durement l'aspect. Tout sera-t-il sacrifié à l'utilitarisme technique, ou tiendra-t-on compte dans une certaine mesure de l'harmonie des lieux et, par là même, de l'agrément touristique? La question de la traversée ou, au contraire, de l'évitement des localités, se pose de la même façon; il s'agirait aussi de décider si elles font partie intégrante du pays ou si elles sont de négligeables entités... De toute manière, la Ligue insistera sur l'aspect esthétique des ouvrages (murs de soutènement, talus, qualité du matériau), des territoires en bordure, et de la signalisation. Dans ce développement du trafic automobile, nos collaborateurs se feront partout un devoir de chercher avec les autorités locales les solutions les plus satisfaisantes.

★

Autre préoccupation pour l'avenir: l'éventuelle introduction dans la chartre nationale d'un article permettant à la Confédération de légiférer sur la protection de la nature et des sites. Ce lièvre a été levé lors des débats parlementaires sur l'initiative de Rheinau. Une motion de la commission du Conseil national demandait au Gouvernement de l'étudier avec les cantons et les organisations intéressées, et de présenter un rapport et des propositions. Au moment de rédiger ces lignes, nous ne sommes pas encore fixés sur la portée exacte de cette motion. Pour apprécier l'événement à sa juste valeur, il nous faut néanmoins rappeler d'emblée quelques faits.

En 1932, une conférence du Heimatschutz et de la Ligue pour la Protection de la nature eut lieu à Olten, et demanda aux autorités fédérales la création d'un office pour la protection de la nature et des sites dans les communes, les cantons et la Confédération, d'une commission fédérale « ad hoc », ainsi qu'un projet de loi. Trois ans plus tard, le Département de l'intérieur réunit à Berne les représentants des cantons, des offices fédéraux compétents et de toutes les associations intéressées. La conférence ne put que prendre acte du résultat de l'enquête menée auprès des cantons, qui dans leur majorité ne jugeaient pas opportune une réglementation fédérale, et d'un avis de droit du Département de justice et police, selon lequel la base constitutionnelle faisait défaut pour légiférer. A tout le moins, le Conseil fédéral fut prié d'instituer la commission fédérale souhaitée, ce qui fut fait en 1936. Nous en sommes encore là aujourd'hui.

Vingt ans se sont écoulés; un long combat pour la protection d'un site, qui a pris une importance symbolique aux yeux d'une grande partie de l'opinion, semble avoir enfin ouvert la voie d'une consécration constitutionnelle des valeurs que nous défendons. Le texte de la motion paraît d'ailleurs ne concerner que la protection des paysages, ce qui pour nous est beaucoup trop limité. Les efforts déployés par toutes les associations vouées à la sauvegarde de notre patrimoine historique et artistique postulent une législation beaucoup plus large. Si l'on fait un pas en avant, il ne faut pas se contenter de la demi-mesure.

Quelle sera aujourd'hui l'attitude des cantons à l'égard d'un article constitutionnel? Il est difficile de le dire; elle dépendra sans doute de sa teneur. A notre avis, la protection des sites doit être en premier lieu du ressort des cantons et des communes, la compétence de la Confédération étant réservée aux objets d'importance nationale, soit en accord avec les cantons, soit dans le cadre de dispositions très précises. Une solution intelligente et souple semble possible.

N'oublions pas, toutefois, que même un article constitutionnel ratifié par le peuple et les Etats ne serait encore qu'un point de départ: il servirait de base

juridique à des lois qui devraient être élaborées, votées et appliquées! C'est alors seulement que l'on pourrait parler d'une protection légale de la Confédération. D'ici là, le chemin à parcourir est encore long, et la lutte pour la sauvegarde du patrimoine national devra être menée avec tous les moyens existants, dans les cantons et les communes. Nous aurons le renfort de ceux qu'occupent le plan d'aménagement national et les plans d'extension régionaux. Nous aurons surtout, comme nerf de la guerre, les fonds de l'Ecu d'or. Grâce à eux, nous avons, de concert avec la Protection de la nature, sauvé le lac de Sils, les îles Brissago, le Fextal; nous avons créé des réserves et nettoyé le Righi. Nous persévérerons vaillamment dans cette voie, sans perdre de vue des buts plus lointains.

Erwin Burckhardt.

(Traduit par C. B.)

Un effort qui dure depuis cinquante ans

Le premier quart de siècle

1905 — 1930

On ne saurait parler légèrement de la situation qui fut celle de notre pays au début du siècle si l'on veut exprimer comment se modifia toute sa physionomie: un élan sans frein répondait aux exigences imposées à la construction par le développement du trafic, de l'industrie, du commerce, des entreprises hôtelières. Cet essor vers des œuvres nouvelles avait en soi quelque chose de puissant, il l'a encore aujourd'hui. Rien ne s'y opposait, ni législation ni opinion publique ne défendaient ce qui avait fait jusque là notre richesse et notre épanouissement intérieur. On ne se rendait nullement compte du fait que cette édification d'un monde industriel occasionnait souvent aussi une déprédation; la nature a richement doté notre pays, ni guerres civiles ni agressions étrangères ne l'ont en somme dévasté, la floraison de ses cités et de ses bourgs, de ses villages et de ses hameaux lui avait laissé l'aspect d'une communauté humaine toute particulière, si bien que l'on ne remarquait pas les dommages apportés par les temps modernes. Les esprits perspicaces, certes, ne tardèrent pas à s'en aviser. On se souvient de la satire de Gottfried Keller, *Die Ratzenburg will Grossstadt werden*, ce qui signifie à peu près: «Taufelwilch veut devenir une capitale». Le poète n'était cependant pas un partisan sans nuance du passé pour lui-même. Les adversaires de ceux qui détruisent aveuglément tout ce qui est vieux simplement parce que c'est vieux, voyaient dans ces vieilles choses un souvenir précieux, non pas à cause de leur âge, mais parce qu'elles faisaient partie de notre patrimoine, parce qu'elles composaient une image du pays qui éveillait des sentiments, un état d'esprit lié à l'amour de la patrie. C'était comme une découverte; on voyait soudain la beauté de ce que l'on avait dédaigné, ou de ce que l'on était tout prêt à dédaigner. Ce courant remonte peut-être à certains Anglais qui apprécièrent alors, plus que les produits de l'industrie, d'anciens objets dus à nos artisans; il se développa en Allemagne où le beau mot de *Heimatschutz* est né, vingt ans avant la fin du siècle, de la source inépuisable qu'est la langue allemande. La vague déferla jusqu'en Suisse, et cette manière nouvelle de voir et de sentir y trouva aussitôt son terrain le plus propice et son expression propre. Rencontres et pourparlers entre sympathisants aboutirent en 1905 à la fondation de la Ligue, ratifiée par une assemblée qui en adopta les statuts le 11 mars 1906, à Olten. Contrairement aux groupes analogues des autres pays, notre association resta tout à fait